

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1997 B 02838

Numéro SIREN : 411 033 939

Nom ou dénomination : 2 A VOYAGES

Ce dépôt a été enregistré le 24/01/2019 sous le numéro de dépôt 9218

DEPOT D'ACTE

DATE DEPOT : 24-01-2019

N° DE DEPOT : 2019R009218

N° GESTION : 1997B02838

N° SIREN : 411033939

DENOMINATION : 2 A VOYAGES

ADRESSE : 85/87 RUE DE REUILLY 75012 PARIS

DATE D'ACTE : 31-12-2018

TYPE D'ACTE : Décision(s) des associés

NATURE D'ACTE : Changement de président

2A VOYAGES
Société par Actions Simplifiée au capital de 40.000 €
Siège social : 85-87, Rue de Reuilly - 75012 PARIS
411 033 939 – RCS PARIS

ACTE CONSTATANT LES DECISIONS UNANIMES
DES ASSOCIES EN DATE DU 31 DECEMBRE 2018

Les soussignés :

- **Monsieur Pascal AGUSTIN**
Président Associé
Demeurant 3, Allée Watteau à OZOIR LA FERRIERE (77330)
Propriétaire de 400 actions, ci 400 actions
- **Monsieur Frédéric AGUESSE**
Directeur Général Associé
Demeurant 5, Rue Cavelier de La Salle à OZOIR LA FERRIERE (77330)
Propriétaire de 400 actions, ci 400 actions
- =====
- Total d'actions composant le capital social 800 actions**

Seuls associés de la Société **2A VOYAGES**, désignée en tête des présentes, détenant ensemble 800 actions de 50 € chacune, soit la totalité des actions émises par ladite Société,

Ont pris, conformément aux dispositions légales et à l'article 27 des statuts, les décisions suivantes relatives à :

- L'agrément d'une nouvelle associée dans le cadre d'un projet de cession d'actions, conformément aux articles 17 et 26 des statuts ;
- La nomination d'un nouveau Président ;
- La démission du Directeur Général ;
- Les pouvoirs pour les formalités.

PREMIERE DECISION

La collectivité des associés, après avoir pris connaissance de la volonté de **Monsieur Pascal AGUSTIN** de céder deux cent trente-deux (232) actions sur les quatre cents (400) parts qu'il détient en pleine propriété, au profit de la Société :

- **LA MENAGUE**
Société par Actions Simplifiée au capital de 5.000 Euros
Siège social : 85-87, Rue de Reuilly - 75012 PARIS
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 844 819 748
RCS PARIS
Représentée par son Président, **Monsieur Frédéric AGUESSE**,

FA

PA

Autorise, à l'unanimité, cette cession et agrée expressément la Société **LA MENAGUE** en qualité de nouvelle associée, conformément aux dispositions légales et statutaires.

DEUXIEME DECISION

La collectivité des associés, à l'unanimité,

- reconnaît comme régulière la démission de **Monsieur Pascal AGUSTIN** de ses fonctions de Président, pour convenances personnelles, faite par lettre remise en mains propres en date du 15 décembre 2018,
- prend acte de cette démission à effet au **31 décembre 2018**,
- décide de nommer en qualité de nouveau président, à compter du 1^{er} janvier 2019 pour une durée illimitée, en remplacement de **Monsieur Pascal AGUSTIN** :
 - **Monsieur Frédéric AGUESSE**
Né le 8 juin 1970 à PARIS (75014)
Demeurant 5, Rue Cavelier de La Salle à OZOIR LA FERRIERE (77330)

TROISIEME DECISION

La collectivité des associés, à l'unanimité,

- reconnaît comme régulière la démission de **Monsieur Frédéric AGUESSE** de ses fonctions de Directeur Général, pour convenances personnelles, faite par lettre remise en mains propres en date du 15 décembre 2018,
- prend acte de cette démission à effet au **31 décembre 2018**,
- décide de ne pas pourvoir à son remplacement.

QUATRIEME DECISION

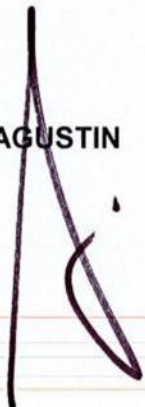
Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement de toutes formalités.

Le présent acte sous seings privés, constatant les décisions unanimes des associés en date du 31 décembre 2018, sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social de la Société et, un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives sociales.

A cet effet, deux originaux des présentes sont remis au Président qui le reconnaît.

Acte établi à Paris
Le 31 décembre 2018
En deux originaux

Monsieur Pascal AGUSTIN
Associé



Monsieur Frédéric AGUESSE
Associé

